



formations



École
Nationale
de Procédure

2017

Notre école



- 3 | Le mot du Président
- 4 | Qu'est-ce que l'Enp ?
- 5 | Nos engagements pour votre réussite
- 6 | Le parcours de formation

Vos contacts

- 7 | Nos centres de formation
 Vos responsables de centres
- 8 | L'Enp, notre équipe à votre écoute
 À qui s'adresser...

Nos formations

- 9 | Clerc significateur
10 | Les 6 modules de la formation
- 11 | Clerc aux procédures
12 | Les modalités d'inscription / Le financement
13 | Les 17 modules de la formation
- 15 | Clerc expert
16 | Les modalités d'inscription / Le financement
17 | Les 39 modules de la formation
- 19 | La Vae
(Validation des acquis de l'expérience)

Sommaire

Le mot du Président

S'informer... pour se former

Être performant, c'est avoir des connaissances et développer ses compétences. Le rester, c'est en permanence actualiser les premières et optimiser les secondes. Pour que vous deveniez performant et que vous le restiez, l'École nationale de procédure (ENP) met à votre disposition toute une palette de formations destinées à assurer, à maintenir et à développer votre professionnalisation.

Vous trouverez dans ce guide la formation la plus adaptée à votre niveau, à votre situation personnelle et professionnelle.

Une formation pour tous...

L'École nationale de procédure a formé des milliers de salariés et pratiquement tous les huissiers de justice actuellement en fonction.

L'École nationale de procédure a toujours voulu privilégier une formation à la fois construite, dirigée et administrée à partir de son siège parisien, mais aussi dispensée dans ses 25 centres régionaux, au plus près des étudiants et de leurs préoccupations. C'est dans ces centres, qu'une fois par semaine, lors de journées de travail à la fois studieuses et conviviales, vous pourrez venir acquérir et développer vos connaissances et vos compétences pour progresser professionnellement et préparer votre examen d'huissier de justice.

Une formation adaptée à chacun...

Quelle que soit votre formation initiale...

Quels que soient le poste que vous occupez dans votre étude et l'ancienneté dans vos fonctions...

Quels que soient votre situation géographique, le temps que vous êtes en mesure de consacrer à votre formation, le rythme avec lequel vous souhaitez la mener... L'École nationale de procédure a une réponse pour chacun d'entre vous.

Vous suivrez les formations qualifiantes de Clerc significateur, de Clerc aux procédures, de Clerc expert dans votre centre de formation régional prêt à vous accueillir.

Vous pourrez opter pour un suivi des modules Clerc aux procédures sur 1 an et Clerc expert sur 2 ans ou bien vous choisirez une formation "à la carte" à votre rythme, suivant votre disponibilité.

Et pour plus de précisions... **Suivez le guide!**

Jean-Michel Rouzaud

*Président du conseil d'administration
de l'École nationale de procédure*

L'ENP (ENPEPP) est un établissement paritaire privé chargé de la formation professionnelle continue des employés des études d'huissier de justice. Elle est administrée à parité par des représentants employés et employeurs des études.



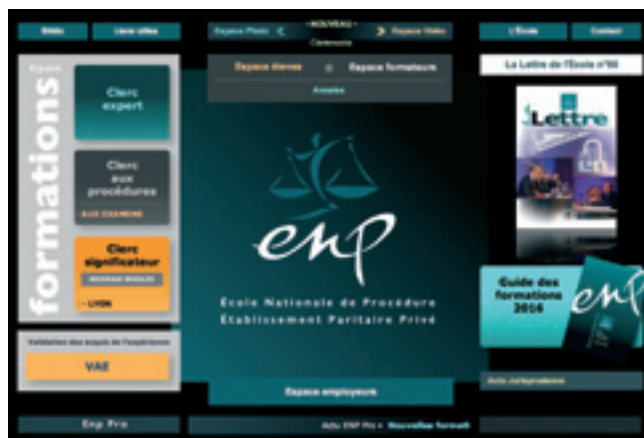
L'ENP c'est :

- ➔ 245 formateurs.
- ➔ 94 correcteurs.
- ➔ Plus de 1 000 élèves par an.
- ➔ 62 modules de formation.
- ➔ 25 centres de formation en France métropolitaine et dans les Dom-Tom.

Qu'est-ce que l'Enp ?

L'ENP, c'est aussi un site internet www.enpepp.fr qui vous permet de consulter :

- ➔ Les formations proposées par l'ENP.
- ➔ Le programme détaillé de chaque module de formation.
- ➔ Le calendrier de chaque formation.
- ➔ L'actualité de l'école (La Lettre de l'École, l'espace vidéo/photo, les infos, ...).
- ➔ L'actualité jurisprudentielle.



Le site de l'ENP dispose aussi d'un **espace "élèves"** (avec code d'accès) où chaque élève peut trouver :

- ➔ Les cahiers documentaires.
- ➔ Les sujets et les corrigés des devoirs.
- ➔ Les annales des évaluations.

Le site dispose aussi d'un **espace "formateurs"** ainsi que d'un **espace "employeurs"**.

Nouveau

À compter de cette année, pour les Clercs experts 1^{ère} année mais bientôt pour chacun, **une plateforme de formation** sur laquelle vous pourrez vous inscrire, suivre des enseignements à distance et suivre votre progression.

Nos engagements . . .

Un accueil téléphonique de qualité :

Disponibilité, rapidité, amabilité, qualité de l'information transmise, traitement rapide des demandes.

Des ressources en ligne :

Un site internet pour retrouver rapidement les calendriers des formations, la documentation nécessaire, les liens utiles, etc...

Une plateforme dédiée sur laquelle s'inscrire et suivre les enseignements en e-apprentissage.

Des formations de proximité :

Les formations se déroulent au cœur des régions (Lyon, Toulouse, Angers, Rennes, Aix-en-Provence, Nice, Montpellier, Grenoble...). L'École a créé plus de 25 centres en France métropolitaine mais aussi dans les Dom-Tom pour permettre un meilleur accès à la formation.

Des correcteurs à votre écoute :

Joignables par téléphone ou par mail, par chat ou forum, ils vous donneront les précisions nécessaires à la réussite de vos devoirs et à la bonne compréhension des corrections apportées.

Des formateurs "experts" :

Plus de 50 ans d'expérience dans la transmission des savoirs, des formateurs "experts" dans leur domaine d'intervention et formés aux nouvelles techniques de pédagogie participative.

Une pédagogie centrée sur l'élève :

À l'ENP nous sommes convaincus que c'est l'élève qui apprend mais que c'est aussi lui qui sait. L'apprentissage vient donc de lui, de l'adaptation de ses habitudes comportementales et opérationnelles.

Un principe de mise en situation :

Les élèves sont mis en situation de résoudre des problèmes, de trouver des solutions, de manipuler des documents de travail parce que devoir résoudre un problème est beaucoup plus pédagogique que de se demander de manière théorique comment on ferait si on y était confronté.

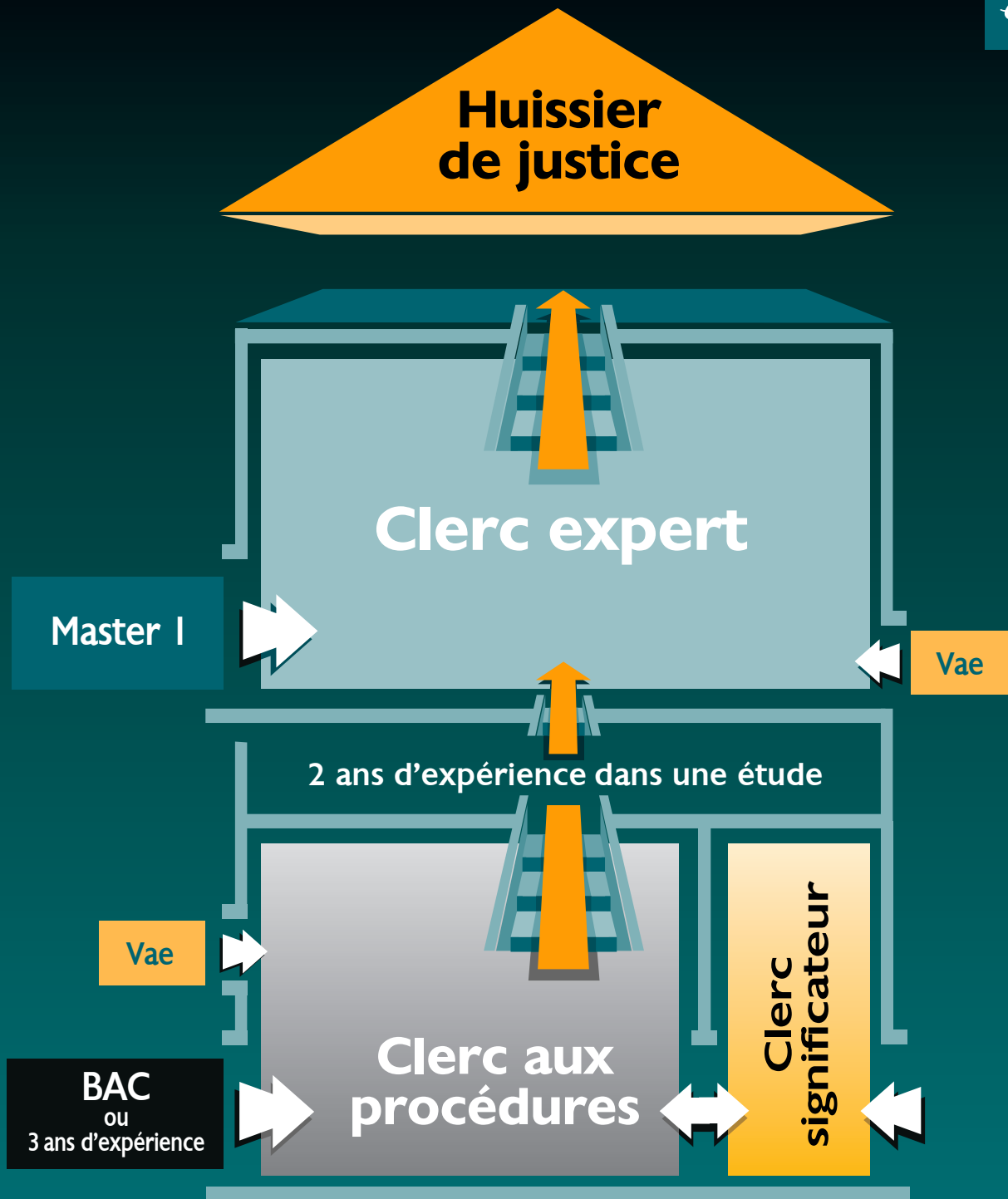
Un principe de synthèse :

Au cours des séances, le formateur fait formaliser plusieurs synthèses des acquis, éléments clés pour faciliter la mémorisation. Ces synthèses permettent de faire le tri et d'analyser les informations et de repérer l'essentiel.

Des formations en alternance :

Les formations précèdent et suivent des périodes de travail à l'étude où la confrontation avec la vie professionnelle permet de vérifier les acquis et de les enrichir.





Le parcours de formation

... pour votre réussite

Nos centres de formation

Les élèves dépendent du centre ENP rattaché à la cour d'appel de la situation de l'étude de leur employeur.

- Extrait du règlement de l'ENP -

L'école près de chez vous

Les centres de formation sont ouverts à partir de 6 participants.



Vos responsables
de centres

Aix-en-Provence
Maître Marie-Hélène **DUPLAA**
mariehelene.bernard19@sfr.fr

Alsace - Lorraine
Maître Hervé **PIERSON**
piersonhj@yahoo.fr
Maître Claude **RABATE**
claude.rabate@packsurfwifi.com

Amiens
Maître Claude **MAQUET**
maquet.hdj@wanadoo.fr

Angers
Maître Dominique **COEURJOLY**
coeurjoly@huissier-49.com

Bordeaux
Maître Yves **MAS**
yves.mas@huissiersbordeaux.eu

Clermont-Moulins
Maître Stéphane **PIDANCE**
pidance.huissier@orange.fr

Corse
Maître Sophie **NEBBIA**
nebbiasophie@gmail.com

Créteil
Maître Odile **DUNAUD**
odiledunaud@hotmail.fr

Dijon
Maître Amandine **De FOURNOUX**
amandine.de-fournoUX@huissier-justice.fr

Grenoble
Madame Karen **MILHANO**
karen.f30@wanadoo.fr

Guadeloupe
Maître Pamela **PIOCHE**
pamelapioche@yahoo.fr

Lille
Maître René-Gabriel **SAFFRE**
saffre.rene-gabriel@wanadoo.fr

Lyon
Maître Alain **GRIMAND**
a.grimand@wanadoo.fr

Martinique
à définir

Montpellier
Maître Vincent **CHAUCHARD**
vincent.chauchard@wanadoo.fr

Nice
Maître Catherine **BRETAUDEAU**
catherinebretaudeau@gmail.com

Paris
Maître Isabelle **MEYER**
imeyer@imeyer.fr

Maître Olivier **MONS**
olivier.mons@huissier-justice.fr

Reims
à définir

Rennes
Maître Cécile **CHEVALIER**
cecile.chevalier@reso-huissiers.com

Réunion / Mayotte
Maître Laurent **BONNAFOUS**
bonnafouslaurent@wanadoo.fr

Rouen
Maître Guillaume **RENTY**
guillaume-renty@orange.fr

Toulouse
Maître Dominique **ABADIE**
dominique.ariat@wanadoo.fr

Versailles
Maître Xavier **BARIANI**
bariani-blanchet@orange.fr



L'Enp, notre équipe ...

École Nationale de Procédure

44, rue de Douai - 75009 Paris

Fax 01 40 16 91 38

www.enpepp.org



À qui s'adresser

Formation Clerc expert

1^{ère} Année

■ Laura **Sacco**

01 49 70 92 14 / enp-sacco@huissier-justice.fr

2^{ème} Année

■ Lise-Marie **Schaeffner**

01 49 70 92 10 / enp-schaeffner@huissier-justice.fr

Formation Clerc aux procédures

■ Isabelle **Dreneuc**

01 49 70 92 13 / enp-dreneuc@huissier-justice.fr

Formation Clerc significateur

■ Laura **Sacco**

01 49 70 92 14 / enp-sacco@huissier-justice.fr

Vae (Validation des acquis de l'expérience)

Clerc aux procédures

Isabelle **Dreneuc**

01 49 70 92 13 / enp-dreneuc@huissier-justice.fr

Clerc expert

Lise-Marie **Schaeffner**

01 49 70 92 10 / enp-schaeffner@huissier-justice.fr

Comptabilité

■ Sylvie **Cheron**

01 49 70 92 15 / enp-cheron@huissier-justice.fr

Reprographie

■ Philippe **Blanchard**

Responsables juridiques

► **Clerc expert** : Marie-Pierre **Mourre-Schreiber** / Ulrik **Schreiber**

► **Clerc aux procédures** : Arnaud **Léon**

Nos partenaires

DFS / Département formation des stagiaires

Alice **Bocquet**

44, rue de Douai - 75009 Paris

Tél 01 49 70 12 85 - Fax 01 40 16 99 35

dfs@huissier-justice.fr

Actalians

4 rue du Colonel Driant

75046 Paris cedex 01

Tél : 01 53 00 86 00

www.actalians.fr

... à votre écoute

Clerc significateur

La formation de Clerc significateur s'adresse :

- ➔ **Au Clerc significateur** débutant devant être opérationnel rapidement après embauche.
- ➔ **Au Clerc significateur** expérimenté qui souhaite élargir le champ de ses compétences et découvrir de nouvelles pratiques.
- ➔ **Au salarié d'une étude** ayant à effectuer périodiquement des missions de signification.

Parcours qualifiant :

- Inscription au parcours de formation Clerc significateur, débouchant sur le CQP (Certificat de qualification professionnelle) de clerc significateur (**ensemble des 6 modules**).

Durée de la formation :

- **60 heures** de formation sur **4 mois maximum**, en session d'une durée maximale de 2 jours consécutifs.
- **2 sessions** par an.

Coût de la formation :

- Intégralement pris en charge par Actalians et la COFRER.

Votre dossier d'inscription doit contenir :

- Un bulletin d'inscription.
- Un certificat de travail sur papier à en tête de l'étude.
- Une photocopie de la carte d'identité.



Votre contact

Laura **Sacco**
01 49 70 92 14
enp-sacco@huissier-justice.fr

Retrouvez le détail
de nos formations sur
www.enpepp.org

Les 6 modules de la formation

2 jours Délivrer l'acte

1 jour Gérer la tournée

2 jours Renseigner le destinataire de l'acte

1 jour Contrôler l'acte

1 jour Régulariser les actes

1 jour Assurer les missions complémentaires

Clerc significateur

Rappel

La présence en formation est obligatoire.

La durée d'une journée de formation est de 7 heures.

Ces 7 heures sont considérées par l'employeur comme du temps de travail.

Clerc aux procédures

Niveau requis :

Bac général ou professionnel ou 3 ans d'expérience dans une étude d'huissier de justice (Cat. 3 coef. 277 minimum).

Bénéficiaires :

■ **Salariés des études dans le cadre de la formation professionnelle continue.**

Toute modification de la situation professionnelle du salarié au cours de la formation doit être signalée à l'ENP.

Qualification visée :

■ **Titre de Clerc aux procédures enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** par l'arrêté publié au Journal officiel du 3 juillet 2014.

■ **Reconnue par la convention collective** du personnel des études d'huissier de justice.

Durée de la formation :

■ **235 heures sur 9 mois** en face à face pédagogique soit une journée de 7 heures par semaine consacrée à la formation (le mardi).

■ Complément assuré au sein des études par l'employeur.

■ Les heures de formation sont des heures de travail.

■ Les absences aux formations ne sont autorisées qu'en cas de maladie.

Début de la formation
Octobre 2016

Inscription en ligne
Septembre 2016

Période de formation :

■ Octobre 2016 à juin 2017.

Contenu de la formation :

■ **17 modules** sur des thèmes centrés sur l'activité professionnelle des collaborateurs d'étude d'huissier de justice, en matière notamment de déroulement et d'agenda des procédures civiles d'exécution, de signification, de comptabilité des dossiers, ...

Parcours individualisé :

■ Le titre de Clerc aux procédures peut également être acquis en suivant la formation sur une durée de 1 à 5 ans.



Votre contact

Isabelle Dreneuc

01 49 70 92 13

enp-dreneuc@huissier-justice.fr

Retrouvez le détail
de nos formations sur
www.enpepp.org

Clerc aux procédures

Modalités de financement

Coût de la formation :

- **Intégralement** cofinancé par Actalians et la COFRER.
- **Pour les DOM-TOM** : Financement partiel par les AGEFOS (*faire une demande de prise en charge avant l'inscription*).

L'huissier de justice peut choisir entre 2 modalités :

- Le contrat de professionnalisation ou le plan de formation.

Le contrat de professionnalisation de 9 mois

Type de contrat de travail :

- CDD ou CDI avec période de professionnalisation de 9 mois.

La date d'embauche doit intervenir dans le mois qui précède le début de la formation

ou

Le plan de formation

Type de contrat de travail :

- CDI ou CDD.

Bénéficiaires :

- Pas de condition d'âge ni de condition concernant la date d'embauche.

Comment s'inscrire :

- **Période d'inscription** : **Septembre 2016**

- **Inscription en ligne** :

Lors de votre pré-inscription en ligne sur le site de l'ENP (www.enpepp.org), il vous sera demandé, **afin de finaliser votre inscription**, de nous **retourner (par courrier) les documents suivants** :

Documents* à nous retourner après pré-inscription en ligne :

- Un certificat de travail sur papier à en tête de l'étude.
- Un curriculum vitae.
- 1 photo d'identité récente.
- Une photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation choisie ou un certificat de travail attestant de l'ancienneté et de la qualification.
- Le règlement intérieur de l'ENP à retourner **dûment daté et signé**.
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Le contrat de professionnalisation** (*imprimé Cerfa 12434*02*) **complété et signé** (*si vous avez choisi cette modalité*).

Pour les DOM-TOM

- L'accord de prise en charge par les AGEFOS**

* *Votre inscription ne sera définitive qu'une fois votre dossier complet.*

Retrouvez le détail de nos formations sur www.enpepp.org

Votre contact

Isabelle Dreneuc
01 49 70 92 13
enp-dreneuc@huissier-justice.fr





Les 17 modules de la formation

Clerc aux procédures

- 2 jours** Initiation à l'activité d'huissier de justice
- 1 jour** Identifier les parties et les tiers
- 3 jours** Contrôler et régulariser les actes
- 2 jours** Suivre la procédure d'injonction de payer
- 1 jour** Suivre la procédure de saisie des rémunérations
- 1 jour** Suivre la procédure de paiement direct
- 2 jours** Suivre la procédure de saisie-attribution
- 1 jour** Suivre la procédure de saisie-vente
- 2 jours** Suivre la procédure des mesures conservatoires
- 2 jours** Identifier les différents modes de fin du bail

- 1 jour** Suivre la procédure de saisie des VTM (Véhicules terrestres à moteur)
- 2 jours** Ouverture et suivi comptable des dossiers
- 3 jours** Suivre la procédure d'expulsion
- 2 jours** Engager les procédures
- 1 jour** L'assistance aux constats
- 2 jours** Le recouvrement amiable des créances
- 2 jours** Communiquer avec les parties et les tiers

Rappel

La présence en formation est obligatoire.

La durée d'une journée de formation est de 7 heures.

Ces 7 heures sont considérées par l'employeur comme du temps de travail.

Clerc expert

Niveau requis :

- **Master 1** en droit.
- Certificat de qualification professionnelle (CQP) ou titre de *Clerc aux procédures*, **complété par 2 ans d'expérience** dans une étude d'huissier de justice.

Bénéficiaires :

- **Salariés des études dans le cadre de la formation professionnelle continue.**
Toute modification de la situation professionnelle du salarié au cours de la formation doit être signalée à l'ENP.

Qualification visée :

- **Certificat de qualification professionnelle de Clerc expert, reconnue par la convention collective** du personnel des études d'huissier de justice.

Durée de la formation :

- **481 heures sur 2 ans, par formation de type blended learning (dispositif mixte combinant formation en présentiel et autoformation à distance).** La formation en présentiel consistant en un face à face (par quinzaine) d'une journée de formation de 7 heures (le jeudi).
- Complément assuré au sein des études par l'employeur.
- Les heures de formation sont des heures de travail.
- Les absences aux formations ne sont autorisées qu'en cas de maladie.

Début de la formation
Octobre 2016

Inscription en ligne
Septembre 2016

Période de formation :

- Octobre 2016 à septembre 2018

Contenu de la formation :

Des modules et des devoirs sur des thèmes centrés sur l'activité professionnelle de l'huissier de justice :

- **26 modules juridiques** en matière notamment de procédures civiles d'exécution, de mesures conservatoires, procédure civile, recouvrement amiable, sûretés de signification, de rédaction d'assignation, de baux...
- **13 modules relatifs à des compétences dites transverses :**
 - ➔ 4 modules de communication.
 - ➔ 3 modules relatifs à la relation client.
 - ➔ 3 modules relatifs aux techniques d'encadrement
 - ➔ 3 modules relatifs au management de projet
- **Des devoirs individuels** de rédaction d'actes et de formalités, de tenue d'une veille juridique ainsi que des contrôles de connaissance en fin de chaque module enseigné.
- **Des devoirs collectifs** par groupe projet répondant à des commandes clients et alliant les matières juridiques et transverses.



Vos contacts

Clerc expert 1^{ère} Année

Laura **Sacco**

01 49 70 92 14

enp-sacco@huissier-justice.fr

Retrouvez le détail
de nos formations sur
www.enpepp.org

Modalités de financement

Clerc expert

Coût de la formation :

- **Financement partiel** par Actalians et la COFRER.
- Droits d'inscription de **1 500 euros**⁽¹⁾ pour le cursus Clerc expert **pour les contrats de professionnalisation**.
- **Pour les DOM-TOM** : Financement partiel par les AGEFOS (**faire une demande de prise en charge avant l'inscription**).

L'huissier de justice peut choisir entre 2 modalités :

- Le contrat de professionnalisation ou le CDI.

Le contrat de professionnalisation sur 2 ans

Type de contrat de travail :

- CDD sur 2 ans, ou CDI avec période de professionnalisation de 2 ans.

Rémunération :

- Cat. 5 Coef. 296 de la grille des salaires (convention collective).

La date d'embauche doit intervenir **après le 19 septembre 2016***

* **Le contrat de professionnalisation devant commencer dans le mois qui précède le début de la formation et s'achever après que l'ensemble des examens ait eu lieu. Les heures de formation en e-learning n'étant pas prises en charge dans le cadre du contrat de professionnalisation.**

ou

CDI

Type de contrat de travail :

- CDI.

Rémunération :

- Cat. 5 Coef. 296 de la grille des salaires (convention collective).

Bénéficiaires :

- Pas de condition d'âge ni de condition concernant la date d'embauche.

Comment s'inscrire :

- **Période d'inscription : Septembre 2016**
- **Inscription en ligne :**

Lors de votre pré-inscription en ligne sur le site de l'ENP (www.enpepp.org), il vous sera demandé, **afin de finaliser votre inscription**, de nous **retourner (par courrier) les documents suivants :**

Documents** à nous retourner après pré-inscription en ligne :

- 1 chèque de l'employeur de 1 500 euros (à l'ordre de l'enpepp) correspondant aux droits d'inscription dans le cas d'un contrat de professionnalisation⁽¹⁾.
- Un certificat de travail sur papier à en tête de l'étude.
- Un curriculum vitae.
- 1 photo d'identité récente.
- Une photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation choisie.
- Le règlement intérieur de l'ENP à retourner **dûment daté et signé**.
- Le protocole individuel de formation à retourner **dûment daté et signé**.
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Le contrat de professionnalisation (imprimé Cerfa 12434*02) complété et signé (si vous avez choisi cette modalité).**

Pour les DOM-TOM

- L'accord de prise en charge par les AGEFOS**

** *Votre inscription ne sera définitive qu'une fois votre dossier complet.*

⁽¹⁾ Les montants indiqués étant susceptibles de modification entre la date de diffusion du présent document et la période d'inscription.

Retrouvez le détail de nos formations sur www.enpepp.org

Vos contacts

Clerc expert 2^{ème} Année

Lise-Marie **Schaeffner**

01 49 70 92 10

enp-schaeffner@huissier-justice.fr





Les 39 modules de la formation

Matières juridiques

- Principes généraux de l'exécution /1
- Statut, activités et déontologie de l'huissier de justice
- Contrôler l'acte
- Calculer le coût d'une prestation
- Signifier
- Rédiger une assignation
- Signifier une décision de justice
- Les procédures diverses
- Rapporter la preuve par le constat
- Principes généraux de l'exécution /2
- Mener la procédure de paiement direct
- Mener une saisie des rémunérations
- Mener une saisie-attribution
- Mener une saisie-vente
- Mener une saisie des droits d'associés et valeurs mobilières
- Mener un recouvrement amiable
- Mener des saisies conservatoires
- Prendre une sûreté
- Mener une saisie-apprehension
- Mener une saisie-revendication
- Mener une saisie des VTM (Véhicules terrestres à moteur)
- Mettre en œuvre les oppositions
- Rédiger le bail
- Mettre en œuvre la fin du bail
- Mener une procédure d'expulsion
- Mener une procédure de saisie immobilière

Matières Transverses

Communication :

- Les fondamentaux de la communication
- La conduite d'entretien
- Conflits (caractéristiques, facteurs déclenchant)
- Modes alternatifs de résolution des différents

Relation client :

- Définir le besoin client
- Technique de négociation
- Assurer le suivi client

Techniques d'encadrement :

- Introduction à la théorie de l'organisation
- Performance des équipes
- Le management et ses outils

Management de projet :

- Le lancement de projet
- Réaliser le projet
- Clôturer un projet

Rappel

Les modules de formation sont validés par la réalisation du questionnaire noté de fin de module en « e-apprentissage » et par **la présence obligatoire** en formation « face à face ».

La durée d'une journée en formation « face à face » est de 7 heures, la durée des enseignements en « e-apprentissage » est communiquée au protocole individuel de formation.

Les heures de formation en « e-apprentissage » et en formation « face à face » sont considérées par l'employeur comme du temps de travail.

La Vae

Devenir Clerc expert
ou Clerc aux procédures

La Vae... Pourquoi ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet aux salariés des études d'huissier de justice, (quels que soient leur âge, leur niveau d'études ou leur statut) qui exercent une activité de clerc depuis au moins 3 ans à temps plein, de faire valider les acquis de leur expérience pour obtenir un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La Vae... Comment ?

En se connectant au portail VAE d'Actalians : www.portailvae.actalians.fr

Le candidat doit remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises.

Il se présente ensuite devant un jury qui décide de valider tout ou partie du diplôme visé.

En cas de validation partielle des acquis, des prescriptions sont proposées au candidat en vue d'obtenir la totalité du titre ou de la certification.

Inscription possible

Janvier 2017

Validation des acquis de l'expérience

La démarche



Vos contacts

Clerc aux procédures

Isabelle **Dreneuc**
01 49 70 92 13
enp-dreneuc@huissier-justice.fr

Clerc expert

Lise-Marie **Schaeffner**
01 49 70 92 10
enp-schaeffner@huissier-justice.fr



**École Nationale de Procédure
Établissement Paritaire Privé**

44 rue de Douai 75009 Paris
Fax 01 40 16 91 38

www.enpepp.org